

7.4.3.1. Autorisations et délégations au 31 décembre 2023

Les autorisations financières et délégations de compétence d'augmentations de capital consenties par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil en vigueur au 31 décembre 2023 étaient comme suit⁽¹⁾ :

Assemblée générale et résolution concernées	Nature de l'autorisation ou délégation	Montant maximum (en valeur nominale)	Durée et Date d'échéance	Utilisation en 2023
Émission d'actions, titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital				
AGM 24 mai 2023, 18 ^e résolution	Émission avec maintien du droit préférentiel de souscription ("DPS")	<ul style="list-style-type: none"> Capital : 20 % du capital social (soit 671 018 euros) Titres de créance : 100 M€ dans la limite des Plafonds Globaux 	26 mois 23 juillet 2025	Néant
AGM 24 mai 2023, 19 ^e résolution	Émission, avec suppression du DPS, par offre public, autre qu'une offre visée au 1 ^o de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier (CMF)	<ul style="list-style-type: none"> Capital : 20 % du capital social (soit 671 018 euros) Titres de créance : 100 M€ dans la limite des Plafonds Globaux 	26 mois 23 juillet 2025	Néant
AGM 24 mai 2023, 20 ^e résolution	Émission, avec suppression du DPS, par offre au public visée au 1 ^o de l'article L.411-2 du CMF	<ul style="list-style-type: none"> Capital : 20 % du capital social (soit 671 018 euros) Titres de créance : 100 M€ dans la limite des Plafonds Globaux 	26 mois 23 juillet 2025	Néant
AGM 24 mai 2023, 21 ^e résolution	Émission, avec suppression du DPS, au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées ⁽¹⁾ conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce	<ul style="list-style-type: none"> Capital : 20 % du capital social (soit 671 018 euros) Titres de créance : 100 M€ dans la limite des Plafonds Globaux 	18 mois 23 novembre 2024	Maximum de 4 800 000 actions / 17,17 % du capital social ⁽²⁾
AGM 24 mai 2023, 22 ^e résolution	Fixation du prix d'émission, dans le cadre d'une émission avec suppression du DPS (au titre des 19 ^e et 20 ^e résolutions ci-dessus)	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du capital social (à la date d'émission, sur période de 12 mois) dans la limite des Plafonds Globaux 	26 mois 23 juillet 2025	Néant
AGM 24 mai 2023, 23 ^e résolution	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire	<ul style="list-style-type: none"> 15 % de l'émission initiale dans la limite des Plafonds Globaux 	26 mois 23 juillet 2025 ⁽³⁾	Néant
AGM 24 mai 2023, 24 ^e résolution	Augmentation du capital social par incorporation de primes ou réserves	<ul style="list-style-type: none"> 100 000 € dans la limite du Plafond Global Capital 	26 mois 23 juillet 2025	Néant
AGM 24 mai 2023, 25 ^e résolution	Émission en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du capital social (au moment de l'émission) dans la limite des Plafonds Globaux 	26 mois 23 juillet 2025	Néant
AGM 24 mai 2023, 26 ^e résolution	Émission, avec suppression du DPS, en vue de rémunérer des titres apportées en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	<ul style="list-style-type: none"> Capital : 20 % du capital social (soit 671 018 euros) Titres de créance : 100 M€ dans la limite des Plafonds Globaux 	26 mois 23 juillet 2025	Néant
AGM 24 mai 2023, 28 ^e résolution	Plafond global – en capital - des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations concernées (« Plafond Global Capital »)	<ul style="list-style-type: none"> Capital : 20 % du capital social (soit 671 018 euros) 	N/A	Maximum de 4 800 000 actions / 17,17 % du capital social ⁽²⁾
AGM 24 mai 2023, 29 ^e résolution	Plafond global – en titres de créance - des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations concernées (« Plafond Global Créance », et ensemble avec le Plafond Global Capital, les « Plafonds Globaux »)	<ul style="list-style-type: none"> Titres de créance : 100 M€ 	N/A	Néant

⁽¹⁾ Le texte intégral des autorisations et délégations est disponible sur le site Internet de la Société (rubrique : Assemblées Générales)

Assemblée générale et résolution concernées	Nature de l'autorisation ou délégation	Montant maximum (en valeur nominale)	Durée et Date d'échéance	Utilisation en 2023
Émission réservée aux salariés et/ou mandataires sociaux				
AGM 24 mai 2023, 27 ^e résolution	Augmentation du capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise, avec suppression du DPS	• 1 % du capital social (tel qu'à la date de l'AGM) dans la limite du Plafond Global Capital	26 mois 23 juillet 2025	Néant
AGM 24 mai 2023, 30 ^e résolution	Attribution gratuite d'actions, existantes ou à émettre, au profit des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, avec suppression du DPS	• Plafond : 0,5 % du capital social (tel qu'à la date de l'AGM) • Sous-plafond : 0,15 % du capital social (tel qu'à la date de l'AGM) pour les mandataires sociaux éligibles de la Société	12 mois 23 mai 2024	107 500 actions, dont 27 500 actions au profit du Directeur Général / 0,38 % du capital social, dont 0,098 % au profit du Directeur Général ⁽⁴⁾
Rachat et annulation d'actions				
AGM 24 mai 2023, 16 ^e résolution	Achat par la Société de ses propres actions	10 % du capital social Prix unitaire : 60 euros Montant total : 10 M€	18 mois 23 novembre 2024	Solde au 31/12/2023 : 131 862 actions (0,47 % du capital social) ⁽⁵⁾
AGM 24 mai 2023, 17 ^e résolution	Réduction du capital social par annulation d'actions auto-détenues	10 % du capital social (par période de 24 mois)	18 mois 23 novembre 2024	Néant

(1) À savoir : (a) des personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), trusts ou fonds d'investissement, ou autres véhicules de placement, quelle que soit leur forme, de droit français ou de droit étranger investissant à titre habituel dans les secteurs de l'énergie, de la chimie et de la clean-technologie et/ou dans des sociétés de croissance dites *small caps* ou *mid caps* participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à cent mille euros (100.000 €) (prime d'émission incluse) ; (b) des sociétés, institutions ou entités pouvant le cas échéant, conclure ou ayant conclu des partenariats ayant pour objet (i) le développement de solutions de production, stockage et distribution d'hydrogène et (ii) l'industrialisation de telles solutions ; et (c) des prestataires de service d'investissement français ou étranger, ou tout établissement étranger ayant un statut équivalent, susceptibles de garantir la réalisation d'une émission destinée à être placée auprès des personnes visées ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis.

(2) Correspondant à l'émission de bons de souscription d'actions pouvant résulter en l'émission d'un nombre maximum de 4 800 000 actions et une augmentation de capital (en valeur nominale) de 576 000 euros. Pourcentage déterminé sur la base du capital social à la date de l'AGM du 24 mai 2023 (soit 3 355 091,40 euros). Se reporter également au paragraphe 7.4.3.2 du présent Document.

(3) Sauf concernant la 21^{ème} résolution, pour laquelle la durée s'entend de 18 mois / 23 novembre 2024.

(4) Ces chiffres correspondent au nombre d'actions "cible" (pay-out de 100 %). En cas de sur-performance (pay-out à 130 %), ces chiffres s'entendent de 139 750 actions, dont 35 750 attribuées au Directeur Général, soit 0,499 % du capital social, dont 0,134 % au profit du Directeur Général. Pourcentage déterminé sur la base du capital social à la date de l'AGM du 24 mai 2023 (soit 27 959 095 actions). Se reporter également au paragraphe 3.4.7.2.1 du présent Document.

(5) Sur la base du capital social au 31 décembre 2023. Se reporter également au paragraphe 7.5 du présent Document.

La possibilité pour le Conseil de procéder à des rachats d'actions ou de faire usage des délégations et autorisations d'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital⁽²⁾ en période d'offre publique visant les titres de la Société a été exclue par l'Assemblée générale.

(2) Conformément aux 16^{ème} et 18^{ème} à 26^{ème} résolutions de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2023.